

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 18 décembre 2019

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, S. ROUVIERE adjoints, C. RIBIERE, M. ACCABAT, C. BERNOIN, J. DELARBRE, M. BLANCHARD, O. FONTVIEILLE, M. TEISSIERE, V. PICARD, conseillers municipaux.

Représenté : C. COMBE par J. GUARDIOLA

Absente excusée : T. MOLENDI

M. GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

### Ordre du jour

#### CONVENTION DE MISE EN PLACE DE L'OPERATION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le maire explique à l'assemblée que l'article 13 de la loi n° 2004 – 811 du 13 août 2004 oblige les communes soumises à un Plan de Prévention de Risques (naturels ou technologiques) à mettre en place un PCS.

Le syndicat AB Cèze auquel la commune adhère propose de porter cette opération de façon collective, le syndicat étant titulaire du marché PCS et DICRIM, il réalisera pour le compte de la commune de Saint Laurent la Vernède le DICRIM également. Le DICRIM est un document qui vise à informer les citoyens des risques encourus sur le territoire ainsi que les mesures de prévention.

Le montant total à charge pour la commune est de 495 € HT soit 594 € TTC pour la réalisation d'un PCS et d'un DICRIM.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention qui leur a été adressée avant la présente réunion, et après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le projet de convention et autorisent le maire à la signer.

#### DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le maire explique à l'assemblée que la décision modificative n°2 concerne un trop perçu de la Taxe d'Aménagement versée par la société GUINTOLI dans le cadre de son permis de construire. Cette même taxe d'aménagement a été réclamée à la société Les Calcaires du Gard après cession à la société MARONCELLI pour le même permis, donc a été payée deux fois.

Pour que la commune puisse rembourser cette somme à l'Etat, il convient d'approuver la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 10226 : Taxe d'aménagement et versement sous-densité		13 298,00 E
<b>CHAP. 10 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>13 298,00 E</b>
D 2313 : Immobilisations en cours - constructions	13 298,00 E	
<b>CHAP. 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>13 298,00 E</b>	

## **QUESTIONS DIVERSES**

- L'acquisition du terrain de la famille FLANDIN en vue de la création d'un parking route d'Uzès, a été réalisée.
- Les travaux de voirie programme 2019, consistant en le goudronnage de certaines rues du village, a été terminé en cette fin d'année.
- City stade ou terrain multisports : Les enfants et adolescents du village ont rencontré le maire pour lui demander s'il serait possible d'avoir sur la commune un City stade. Plusieurs pistes ont été évoquées.
- Cabinets médicaux : Les travaux d'aménagement de deux cabinets médicaux ont été réalisés et une subvention de 6000 € a été obtenue de la CCPU (Communauté de communes du pays d'Uzès).